



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 043.4
Votre référence :
Notre référence : frt
Dossier traité par : Thomas Frei
Tél. +41 58 465 58 20, Fax +41 58 465 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch
Ittigen, le 12. Novembre 2018

Communications techniques; amendement no 107

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	12.11.2018	00.040-00	1-4	24.08.2018
Contrôle périodique des transpondeurs	20.100-20	1-3	12.11.2018	20.100-20	1-3	01.12.2007
<i>Remarque: adaptation des bases juridiques, du champ d'application et du contenu; chapitre 1-3</i>						

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Gianmario Giacomelli, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule

Le document visait électroniquement.